

## **PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LE PRÉDÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS À ÉPISODES MULTIPLES**

### **LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Tout document doit être daté, signé et indiquer le numéro de la version, le cas échéant.

**Les documents 1 à 9 (et i, le cas échéant) doivent être inclus dans la demande en ligne sous l'onglet « Documentation à l'appui » au moment du dépôt pour fins d'analyse de la demande de financement :**

- 1) Synopsis détaillé de l'histoire et description du projet de prédéveloppement
- 2) Budget détaillé (définitif et daté)
- 3) Lettres d'engagement signées de toutes les autres sources de financement du prédéveloppement
- 4) Calendrier de prédéveloppement
- 5) Liste détaillée de la distribution et de l'équipe (le cas échéant — par exemple, si une preuve de concept fait partie des livrables, veuillez indiquer la province de résidence pour les personnes canadiennes ou le pays pour les personnes non canadiennes)
- 6) Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de création
- 7) Stratégie de présentation et de préparation au marché (un aperçu des cibles prévues pour la présentation, y compris les diffuseurs, les distributeurs et les plateformes, le public cible et le potentiel du marché anticipé)
- 8) Résumé de la chaîne de titres et tous les documents attestant de la propriété du projet
- 9) Entente de codéveloppement entre les parties coproductrices (s'il y a lieu)

**Document supplémentaire requis pour les projets « basés sur le Web » seulement :**

- i. Étapes suivantes (identifiez le plan concernant les stratégies de financement, de mise en marché, de distribution et d'entretien propres au développement de séries Web)

**Les documents 10 à 21 sont requis afin de rédiger le contrat :**

- 10) Ententes détaillées signées avec les membres clés de l'équipe de création (scénaristes, réalisateur-trices, conseiller-ères à la scénarisation), selon le cas
- 11) Ententes détaillées signées avec tous les participants financiers (le cas échéant)
- 12) Spécimen de chèque pour le compte bancaire avec lequel toutes les dépenses seront payées
- 13) Résolution bancaire indiquant le pouvoir de signature de chèques pour le compte du projet

**Les documents 14 à 18 doivent être téléchargés dans le « Profil du demandeur » de toutes les entreprises concernées, y compris l'entreprise demandeuse, les sociétés de coproduction et les sociétés mères :**

- 14) Certificat d'enregistrement de l'entreprise/statuts constitutifs
- 15) Résolution du conseil d'administration (indiquant la liste des administrateur-trices, des dirigeant-es, des actionnaires avec droit de vote et des signataires autorisé-es)
- 16) Version la plus récente de la Déclaration annuelle de renseignements des corporations (si incorporée depuis plus d'un [1] an)
- 17) États financiers les plus récents (si nouvellement constituée, les états de l'entreprise mère)
- 18) Profil de la maison de production/expérience

**Le cas échéant :**

- 19) Informations sur le succès commercial de l'œuvre (si le projet est inspiré d'une œuvre antérieure)
- 20) L'œuvre originale (le cas échéant)
- 21) Tout autre renseignement pertinent

**MUSIQUE ET FILM MANITOBA pourrait demander des documents supplémentaires afin de compléter l'analyse de la demande.**

**LES DEMANDES NE SERONT PAS TRAITÉES TANT QUE MUSIQUE ET FILM MANITOBA N'AURA PAS REÇU TOUS LES DOCUMENTS REQUIS.**